

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT GLOBALE HORS LES MURS

Porteur de l'action

APPASE
6 Rue Cadet de Charance
05000 GAP
Tel : 04 92 52 31 69 (secrétariat).

Intervenants

TRICOIRE Sylvie coordinatrice
sylvie.tricoire@appase.org 04 84 23 00 33
LUSIEN Yannick éducateur spécialisé 04 26 78 44 36
JOURDAN Estelle assistante sociale 04 84 23 00 31
REGNIER Sylviane monitrice éducatrice 04 84 23 00 32

PUBLIC CONCERNE

Toutes personnes majeures avec ou sans enfant en situation de vulnérabilité qui ont connu ou connaissent de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion.

Les personnes devront avoir une situation administrative stable (pièce identité, titre de séjour...).

MISSION

Accompagnement socio-éducatif de personnes ou de familles en vue de les aider à :

- Accéder au logement sans avoir recours à l'hébergement (pour des ménages en cours d'accès au logement la captation ne relevant pas du porteur de la mesure).
- Maintenir leur état de stabilisation au sein de leur logement autonome.
- Les remobiliser afin d'éviter une procédure d'expulsion liée à l'endettement ou à des problèmes de voisinage.

OBJECTIFS

L'objectif est le soutien et l'accompagnement de la personne ou de la famille afin qu'elle accède à une insertion durable en milieu ordinaire ou adapté (IML), en favorisant son autonomie et sa stabilité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Elaboration d'un diagnostic social avec la personne permettant l'élaboration du projet personnalisé dans le cadre du contrat de séjour.

Au cours de la prise en charge, un accompagnement global (dans les domaines de l'administratif, du social, de l'emploi, du logement et de la santé) est effectué en coréférence et en partenariat avec les acteurs concernés.

Inscription du ménage dans son environnement et relais effectué avec le secteur au moment de l'arrêt de la mesure.

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

Une équipe pluridisciplinaire est en charge de l'accompagnement dans ce dispositif.

DUREE DE L'ACTION

6 mois renouvelable une fois. Des modulations sont toutefois possibles en fonction du besoin réel d'accompagnement.

Le renouvellement de la prise en charge est conditionné par la production d'un bilan d'accompagnement soumis à validation de la DDCSPP.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Dossier SIAO : Validation de l'orientation par la commission SIAO.

Entretien préalable à l'admission.

Approbation du règlement de fonctionnement.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

A partir du 01 novembre 2019 : 8 mesures hors les murs pouvant s'exercer sur GAP ou un environnement proche.

Visite à domicile. Rendez-vous au bureau.

ASPECT FINANCIER

Pas de participation financière.

Paiement du loyer et des charges afférentes au logement à la charge du ménage.